

Critères de sélection des Championnats d'Europe de Cross
Belgrade/SRB 8 décembre 2013

Le 25 novembre, la commission de sélection fera connaître la sélection pour Championnats d'Europe de Cross.

La sélection se fera sur base des résultats de Roulers (voir ci-dessous) et tiendra compte des résultats de la période de compétition hivernale récemment écoulée ainsi que des temps réalisés sur piste durant l'été.

En principe, seront sélectionnés (voir ci-dessous les principes de sélection supplémentaires) :

U20 femmes (°1994, °1995 ou °1996)

La première athlète belge au cross junior de Roulers, le dimanche 24 novembre 2013.

U20 hommes (°1994, °1995 ou °1996)

Le premier athlète belge au cross junior de Roulers, le dimanche 24 novembre 2013.

U23 femmes (°1991, °1992 ou °1993)

La première athlète espoir au cross long chez les seniors à Roulers, le dimanche 24 novembre 2013.

U23 hommes (°1991, °1992 ou °1993)

Le premier athlète espoir au cross long chez les seniors à Roulers, le dimanche 24 novembre 2013.

TC femmes (°1990 ou plus âgé)

La première athlète belge au cross long senior à Roulers, le dimanche 24 novembre 2013.

TC hommes (°1990 ou plus âgé)

Les deux premiers athlètes belges au cross long senior à Roulers, le dimanche 24 novembre 2013.

Principes de sélection supplémentaires :

- *La commission de sélection pourra prendre en compte le niveau de performance sur piste de la saison d'été passée afin de déterminer si l'athlète, qui correspond au critère au-dessus, sera oui ou non sélectionné pour les championnats ; même s'il termine premier de sa catégorie d'âge.*
- *La commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes supplémentaires en plus de ceux qui sont déjà sélectionnés en vue d'une performance dans le classement individuel et par équipes.*

Remarques :

1. Les athlètes nés en 1994 restent encore internationalement junior jusqu'au 31 décembre 2013. Ils peuvent participer à Roulers à la compétition junior. Ils ne peuvent en aucun cas se qualifier pour les Championnats d'Europe de cross pour les espoirs (U23).
2. Les athlètes nés en 1991 restent encore internationalement espoir jusqu'au 31 décembre 2012. Ils peuvent se qualifier à Roulers pour les Championnats d'Europe de cross pour les espoirs (U23).
3. A Roulers, les athlètes qui veulent se qualifier pour la sélection, courent dans la même catégorie qu'aux Championnats d'Europe.
4. La commission de sélection se réserve le droit de ne pas remplacer un athlète sélectionné ou athlète qui déclare forfait pour les Championnats d'Europe.
5. Si un athlète n'est pas dans la possibilité de participer à la course de sélection pour raisons justifiées, la commission de sélection se réserve le droit de le sélectionner quand même sur base des prestations réalisées sur piste lors de la saison passée et sur l'actuelle saison d'hiver.
6. Les athlètes qui ont terminé lors de la précédente édition des Championnats d'Europe dans le top 5, reçoivent une « wild card » pour le championnat actuel dans la même catégorie d'âge. Cela signifie qu'ils ne doivent pas obligatoirement participer au cross de sélection à Roulers à condition qu'ils ne courent pas une autre compétition ce jour là. Ces athlètes doivent montrer leur état de forme pour être sélectionné pour les Championnats d'Europe de cross.